

Marc GUERIN  
Commissaire Enquêteur  
444 Route de Cabannes  
13750 PLAN D'ORGON

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE

COMMUNE de Saint Martin de Crau

ENQUETE PUBLIQUE

(du 20 juin 2016 au 25 Juillet 2016 inclus)



Maitre d'ouvrage :  
*La Société Foncière Europe Logistique(FEL)*

**DEMANDE D'AUTORISATION  
D'EXPLOITER UNE PLATE-  
FORME LOGISTIQUE  
+  
DEMANDE DE PERMIS DE  
CONSTRUIRE**

**CONCLUSIONS ET AVIS  
PERMIS DE CONSTRUIRE**

---

# PERMIS DE CONSTRUIRE

---

Au terme de cette enquête publique, nous constatons qu'elle s'est déroulée dans des conditions prévues par les textes en vigueur et notamment l'arrêté préfectoral 27 Mai 2016.

Les Moyens mis à ma disposition pour recevoir le public, l'accueil et les aides apportées par le personnel du Service ne souffrent d'aucune critique.

La publicité réalisée dans le périmètre de 2 Km, voir au-delà, ainsi que les moyens supplémentaires de diffusion de l'information mis en œuvre s'inscrit dans le cadre réglementaire et peut être, de ce fait, considérée comme bonne.

Sachant que les oppositions sont les premières à se manifester, le fait que le public ne se soit pas déplacé pour ce projet d'extension de plateforme logistique et son permis de construire, montre que le public approuve la redynamisation de cette zone industrielle.

Compte tenu de ce qui précède et considérant :

- Que l'enquête s'est déroulée dans les formes et délais réglementaires,
- Qu'il n'existe pas d'inquiétude du public quant à ce projet,
- Que le projet est présenté dans un dossier complet, sincère et conforme à la législation en vigueur,
- Que les points mineurs évoqués dans le rapport général peuvent être traités à travers la réalisation du permis de construire.
- que l'installation et sa mise en œuvre satisfont les objectifs (nationaux, régionaux, départementaux et locaux) de développement de l'économie d'une part et de développement des emplois d'autre part,
- que l'ensemble est fonctionnel bien qu'assez austère. Si l'aspect réglementaire du nombre d'arbres est satisfait, il n'existe pas de lieu plus convivial commun. La constitution des bosquets est annoncée dans le dossier ; **je recommande le traitement soigné de ceux-ci afin qu'ils offrent un espace ombragé au nombreux personnel.**

## **SOUS RESERVE**

- **de la prise effective de dispositions de réduction des nuisances de chantier tant à la démolition qu'à la construction,**
- **de la confirmation de la compatibilité du bassin d'infiltration avec les risques de résurgences d'eau**
- **de la prise en compte éventuelle de la capacité des hydrants à fournir des capacités suffisantes à d'éventuels sprinkler supplémentaires**

J'émet un

**AVIS FAVORABLE** au permis de construire la plate-forme logistique tant dans ses extensions ( SM2,SM3) que dans la réalisation d'une nouvelle unité SM1.

PLAN D'ORGON, le 03 août 2016

Le Commissaire Enquêteur

Marc GUERIN

